

un mot, il faut prévoir l'avenir et comme tous veulent voir s'étendre et s'allonger une cité d'un million d'âmes, il faut créer un port pour une ville d'un million d'âmes qui a et aura à desservir les millions d'âmes qui vivent et vivront à l'ouest du Dominion.

Les intérêts particuliers de quelques individualités sont bien minces auprès de ceux de toute la Puissance et ne doivent même pas entrer en ligne de compte dans le projet des travaux à exécuter dans notre port.

Attendons à lundi et nous saurons si oui ou non la raison l'emporte sur le calcul et l'aveuglement.

Les sténographes officiels sont en grève, ils ne veulent plus travailler au prix du tarif qui leur a été imposé. Ils regardent comme insuffisant les 12 cents par 100 mots qui leur sont accordés.

Comme la justice ne peut interrompre son cours faute de sténographes, on a employé, dans certains cours, des sténographes non licenciés. C'est bien pour le moment, mais tourner la question n'est pas la résoudre.

Les sténographes, pas plus que le gouvernement ne paraissent disposés à céder sur la question du tarif, cependant, il nous semble qu'avant de dire, nous ne céderons pas, il faudrait au moins essayer de s'entendre. Si un tarif de 12 centins ne permet pas aux sténographes de vivre honorablement, il faut leur en accorder 15, et davantage s'il est nécessaire.

De leur côté, les sténographes ne doivent pas élever leurs prétentions au-delà de ce qui est juste et raisonnable; ils ne doivent pas oublier que les plaideurs ont besoin de protection de leur côté et que le gouvernement, en fixant un tarif, agit en vue de diminuer dans une certaine mesure les frais de justice déjà si onéreux à la clientèle des tribunaux.

Les sténographes ont pour eux l'appui des juges et du barreau, leur demande d'un tarif plus élevé nous semble juste et légitime, mais qu'ils ne gâtent pas leur cause en dépassant la mesure dans leurs réclamations. Ils éviteront cet écueil, nous en avons l'assurance et tout rentrera bientôt dans l'ordre.

Ni pasteurisée, ni carburée, et exempt de ingrédients nuisibles à la santé, la Bière de Labatt, de London, est la meilleure.

FORCE MOTRICE POUR MONTREAL

La semaine dernière, un groupe de notables citoyens de Montréal est allé visiter les remarquables travaux entrepris à Chambly par la "Compagnie Royale Electrique" pour fournir l'éclairage et le pouvoir électrique aux résidents, industriels et manufacturiers de notre ville, travaux qui sont à peu près terminés.

Parmi les personnes présentes, on remarquait: M. Brown, le gérant de la "Royale Electrique," MM. Richard White, Edwin Hanson, F. L. Beïque C. R., George Hart et E. N. Heney auxquels se joignirent sir Charles Ross et M. McArthur, le maire de Rossland.

Ces messieurs ont été l'objet d'une réception des plus courtoises de la part de M. Macklin, l'ingénieur en chef résidant à Chambly, qui leur a expliqué en détail le fonctionnement de cette formidable machinerie capable de fournir une force de milles chevaux-vapeur.

Nous n'entrerons pas dans le détail d'une description technique (qui est plutôt du ressort des électriciens) de ces travaux gigantesques qui font honneur et à la compagnie qui les a conçus et aux ingénieurs sous la direction desquels ils ont été exécutés.

Les travaux hydrauliques ont été conçus et exécutés par la Stillwell-Bierce & Smith Vale Co, de Dayton, Ohio, sous la direction de M. A. C. Rice, l'ingénieur en chef de la Compagnie dont la compétence fait autorité en matière de travaux hydrauliques, assisté de M. Macklin l'ingénieur résident.

L'entreprise de la construction de la digue a été confiée à MM. Peter Lyall & Fils, de Montréal; quant à la machinerie électrique, elle a été construite dans les ateliers de la "Royale Electrique," ce dont nous ne pouvons que la féliciter.

Ajoutons que ces travaux qui ont l'apparence d'un gigantesque Z renversé, sont, après ceux des Chûtes du Niagara, les plus considérables du continent.

Les ingénieurs et les capitalistes arrivent de toutes parts pour examiner l'œuvre accomplie par la "Royale Electrique." La semaine dernière, encore, M. Bogart, ingénieur de l'Etat de New-York, accompagné de plusieurs des ingénieurs chargés de l'exécution de travaux similaires à Massena, N. Y., et de M. Manville de Londres (Angl.) sont venus visiter les travaux de Chambly dont ils ont adm-

ré la solidité, la force et la simplicité réunies.

Nous pouvons dire, en terminant, à l'honneur de nos électriciens montréalais, que de grands perfectionnements ont été apportés dans la construction de la machinerie électrique, déjà si perfectionnée cependant.

Le public sera prochainement appelé, à bénéficier du résultat de cette belle et grande entreprise qui met en relief l'esprit d'initiative et de progrès qui anime le bureau de direction de la "Compagnie Royale Electrique."

La compagnie des pouvoirs hydrauliques de Lachine a réalisé l'œuvre gigantesque rêvée en 1868 par la St Louis Hydraulic Co. et qui pour de nombreuses raisons n'avait pas pu être menée à bien. L'honneur en revient à deux Montréalais M. McLea Walbank, ingénieur civil et à M. Thomas Pringle, ingénieur des ponts et chaussées, secondés dans leur œuvre essentiellement canadienne, par le capital canadien.

Une compagnie fut formée et le capital d'abord fixé à \$1,000,000, fut porté à deux millions. Voici comment fut composé le bureau de direction: G. B. Burland, président; Alex. Fraser, d'Ottawa, vice-président; W. McLea Walbank, directeur-général; le maire Wilson-Smith, Peter Lyall, E. Kirk Greene et S. Carsley, directeurs; T. Pringle & Fils et McLea Walbank, ingénieurs.

Les travaux furent confiés aux maisons suivantes: Dignes et creusages: Wm Davis et Fils; travaux en fer, Dominion Bridge Co.; charpente, The James Shearer Co., limitée; turbines et machineries hydrauliques, Stilwell, Burce et Smithville Co.; appareils électriques, The Canadian General Electric Co.; travaux de pose de fils de fer, The Dominion Wire Works; conduits souterrains, The National Underground Conduit Co., de New-York.

Les résultats brillants obtenus, mieux que tout ce que nous pourrions en écrire, font l'éloge de tous ceux qui, tant sous le rapport de l'initiative que sous celui de l'exécution se sont associés à cette œuvre grandiose.

Les promesses faites aux intéressés et au public par cet homme de progrès qu'est M. G. B. Burland, au début de l'entreprise ont été réalisées et au delà. Au lieu de 8000 chevaux-vapeur entrevus à l'origine on en est arrivé au-jourd'hui à 21,600—un résultat magnifique et tout cela, sous aucune faveur publique, sans bonus d'aucune sorte,